

APPEL D'OFFRE

Etude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de financement du secteur de Pêche, particulièrement la Pêche Artisanale.

Pour aider la Mauritanie à faire face aux multiples défis liés à la gestion rationnelle des ressources halieutiques renouvelables et à l'amélioration de la contribution de ce secteur à la sécurité alimentaire, la GIZ met en œuvre dans le cadre de « **l'initiative Vivre à l'abri de la faim : transformation des systèmes agroalimentaires** » du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) « le Projet Protection et Gestion de la Ressource Halieutique en Mauritanie » ProGRH ».

L'objectif global de l'intervention conduite par la GIZ est de contribuer de façon décisive à lutter contre la sous-alimentation et la malnutrition en améliorant la disponibilité des produits de la pêche artisanale et côtière pratiquée dans une optique de durabilité.

Ce nouveau Projet repose sur quatre grands axes, dont entre autres de rendre les petits pélagiques provenant de la pêche artisanale plus accessibles à la consommation et soutenir le Programme national d'alimentation scolaire avec l'introduction des produits de pêches de qualité certifiée.

Avec un potentiel exploitable de 1.830.140 tonnes toutes espèces confondues, dont 1.383.000 tonnes de petits pélagiques, ces espèces constituent une ressource essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

En Mauritanie, malgré un potentiel halieutique exceptionnel, le secteur fait face à divers défis, notamment en matière de gestion durable des ressources, de transformation locale et de dépendance aux financements extérieurs. Aussi et en dépit des programmes lancés au fil des années, l'offre et la demande de services financiers ne sont toujours pas en adéquation, que ce soit en termes de volume ou de types de services, ce sur lequel, les politiques gouvernementales passées n'ont pas pu remédier à ces insuffisances, même si de récentes innovations dans la finance sectorielle ont suscité un regain d'intérêt dans le secteur. Conscients de ces enseignements et s'inspirant des limites constatées dans la mise en œuvre des politiques antérieures de financement, les pouvoirs publics entendent promouvoir un modèle innovant et durable de financement du secteur. Ce modèle prendra la forme d'un dispositif de financement structuré, en cohérence avec les orientations stratégiques nationales en matière de diversification, d'intensification et de contribution à l'économie nationale. Il sera fondé sur deux principes clés : l'efficacité des mécanismes financiers et le partage équilibré des risques entre les acteurs publics et privés, de manière à créer un cadre propice à l'investissement, à la modernisation et à la durabilité du secteur. Il s'agit notamment d'approches du financement des chaînes de valeur impliquant négociants et industriels, des banques, de la microfinance, des assurances et d'un fonds de garantie.

En considération de ce qui précède et pour pouvoir contribuer à la gestion durable et la mise en valeur de cet important potentiel halieutique que le Projet GIZ «ProGRH» a inscrit dans sa programmation annuelle à la demande du MPIMP de mobiliser une expertise pluridisciplinaire de haut niveau, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de financement du secteur de Pêche, particulièrement la Pêche Artisanale. La conduite de cette étude

se fera par un bureau national avec la mobilisation d'une expertise composite, dont économistes, socio économiste des pêches, biophysicien énergie durable spécialiste des filières pêches et juriste des pêches pour mieux assurer la couverture de tous les aspects traités.

1. Objectif

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de financement durable et inclusif pour le secteur de la pêche et particulièrement le secteur de la pêche artisanale, en cohérence avec les orientations stratégiques nationales en matière de diversification, d'intensification et de contribution à l'économie nationale.

2. Tâches du prestataire

Le bureau titulaire du poste aura pour missions de réaliser et coordonner toutes les activités qui sont énumérées ci-après et d'autres tâches estimées nécessaires pour la réussite de la présente prestation en concertation permanente avec le MPIMP et la GIZ. Pendant la mise en œuvre, le prestataire doit assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution et des performances des activités inscrites en coordination avec les responsables concernés sur le terrain pour assurer une couverture totale de l'ensemble des données recherchées.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire aura accès à tous les documents disponibles sur les différentes stratégies de développement sectoriel et effectueront les rencontres et interviews avec les parties prenantes, d'abord pour appréhender la portée de la mission et les contraintes rencontrées et ensuite formuler, en connaissance de cause, des propositions de nature à assurer le bon accomplissement de la mission.

Pour répondre aux attentes, les experts se baseront sur les données historiques des programmes et stratégies de gestion et de développement du secteur des pêches et en particulier le sous-secteur artisanal.

Ils seront amenés à conduire sur la base de l'évaluation de la situation actuelle de la mise en œuvre de ces programmes mais aussi des stratégies et en considération des orientations fixées par le MPIMP, ainsi que des spécifications techniques et réglementaires en vigueur, l'exécution des tâches suivantes :

- Analyser l'état actuel du secteur de la pêche (artisanale, côtière et industrielle) et de la structuration de ses chaînes de valeur ;
- Identifier les besoins financiers des différents acteurs (pêcheurs artisanaux, entreprises de transformation, transporteurs, exportateurs, etc.) ;
- Évaluer les mécanismes de financement existants (banques, caisses de développement, microfinances, assurances, fonds de garantie) ;
- Identifier les contraintes d'accès au financement et les risques spécifiques du secteur (marché, environnement, régulation) ;
- Proposer des instruments financiers adaptés (fonds de garantie, assurance pêche, crédits spécialisés, financement mixte public-privé, partenariats internationaux) ;
- Déterminer les conditions institutionnelles, juridiques et économiques de faisabilité et des mécanismes de mis en place ;
- Élaborer une feuille de route opérationnelle pour la mise en place du dispositif, en fixant les modes d'accès pour les différents opérateurs identifiés.

Il est à préciser que la consultation doit commencer après la prise de contacts avec la Direction point focal désigné au MPIMP, l'OESP et l'IMROP pour une réunion de cadrage de deux jours sur la méthodologie proposée et le calendrier de réalisation de la prestation.

3. Etapes clés

La consultation se déroulera sur toute l'étendue du territoire national et principalement les zones couvertes par la mise en œuvre des stratégies sectorielles et sera accompagnée par un représentant de la Direction désignée pour le suivi du dossier pris en charge par le projet lors des déplacements en dehors de Nouakchott.

4. Lieu, durée et période de la prestation

Période d'affectation : La prestation se fera sur 50 jours et devrait commencer **le 23.11.2026 pour terminer le 30 mai 2027**. La date de lancement sera fixée en concertation avec le Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires principalement la Direction en charge du suivi du dossier.

5. Qualification du contractant

Le bureau d'étude local doit disposer de l'ensemble des documents juridiques de reconnaissance et avoir au moins 5 ans d'expérience prouvée dans l'organisation d'études de développement de la pêche maritime, ainsi qu'un projet de référence les trois dernières années en Afrique de l'Ouest, particulièrement sur les stratégies de gestion durable des pêches en plus d'une expertise vérifiée en développement des pêcheries en Afrique de l'ouest.

Le soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à pourvoir les postes décrits, sur la base de leur CV, de l'éventail des tâches concernées et des qualifications requises et justifier un chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices d'au moins 1 500 000 MRU avec un nombre moyen de salariés de 5 employés sur les trois dernières années. Tous les experts proposés doivent avoir exercé des tâches similaires en Mauritanie ou dans la sous-région.

Les qualifications spécifiées dans les TDRs représentent les exigences pour atteindre le nombre maximal de points. Le soumissionnaire devra justifier des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission avec un dispositif incluant 5 experts, avec les profils recherchés pour mener à bien cette mission telle que décrite dans les TDRs.

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres pourront acquérir le dossier d'appel d'offres (Termes de référence, Schéma d'évaluation des offres techniques, Schéma de la grille d'aptitude conditions générales et annexes) sans frais au près du bureau de la GIZ Mauritanie, Ilot V 22, Tel : 00 222 45 25 67 25 au plus tard le 06.11.2026 à 11h30

6. Format de l'application

La structure de l'offre technique (en français) doit correspondre à celle des termes de référence, en particulier, la structure détaillée de conception (chapitre 3) organisée conformément aux critères de pondération positive de la grille d'évaluation.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le chapitre 5 des TDR (Consignes de calcul). Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de

l'ensemble du budget/des journées/formations/dossiers/traductions. Leurs nombres sont convenus à titre de plafonds.

Les offres rédigées en français doivent être facile à lire (ARIAL, taille de police 11) et clairement formulées. Elles doivent être envoyées en format PDF à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

La taille par défaut des e-mails est limitée à 30 MB. Au-delà, les serveurs de messagerie de la GIZ refusent le message et ses pièces jointes. Si nécessaire, envoyez plusieurs e-mails ou utilisez filetranfer.

Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas pris en compte.

L'offre complète ne doit pas dépasser 10 pages (les CV exclus). Seules les 10 premières pages de l'offre seront considérées pour évaluation.

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre du mandat doivent être soumis dans le format spécifié dans les conditions de candidature. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent clairement indiquer le poste et le poste occupés par la personne proposée dans le projet de référence et pendant combien de temps.

7. Soumission de l'offre

Les bureaux sont invités à soumettre une offre technique et une offre financière suivant les TdR. Les offres incomplètes ou ne respectant pas les instructions seront exclues. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes techniques (70%) et financières (30%).

Les offres seront ouvertes à huis clos par la GIZ le plus tôt possible après la clôture des réceptions.

Pour faciliter la lecture et favoriser la compréhension des dossiers, les offres doivent se limiter aux informations pertinentes, être concises et précises. Les soumissionnaires devront donc exclure toutes informations superflues, évitant une disqualification due au manque de compréhension ou au défaut du montage du dossier.

Le délai de soumission de l'offre expire le 11.11.2026 à 23 :59h. Les dossiers envoyés hors délai ne seront pas recevables.

2 courriels sont demandés avec les contenus suivants :

Mail N° 1

Objet : DAO 10054185 Offre technique et dossier administratif à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre (format pdf) : deux fichiers séparés

a) 1 pdf pour le dossier administratif

Portant le nom du bureau et la mention « Dossier administratif », le fichier doit contenir (dans l'ordre) les documents suivants :

- Dernier rapport annuel administratif (chiffre d'affaires annuels pour 2023, 2024, 2025 ; cf. schéma de l'aptitude) ; **tamponné et signé, légalisé par un bureau d'audit. Le chiffre d'affaires doit être clairement mentionné et visible.**
- Min. 1 projet de références dans le domaine « **d'étude et d'évaluation de la gestion des ressources naturelles** » qui prouvent un volume minimum de 2.500.000 MRU (cf. grille d'aptitude)
- Attestation de régularité fiscale (récente, moins de 3 mois)
- Numéro d'identification fiscale du prestataire (NIF) ;
- Annexe : Code de conduite paraphé et tamponné (avec la mention lu et approuvé sur la dernière page) ;
- Annexe : Auto-déclaration d'éligibilité renseignée et signée ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

b) 1 pdf pour le dossier technique

L'offre technique est composée de

- Concept technique et méthodologique (cf. Schéma d'évaluation et TDR)
- CVs détaillés des experts

L'absence de l'une des pièces ci-dessus peut entraîner la disqualification de l'offre.

Mail N° 2

Objet : DAO 10054185 Offre financière à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre financière (format pdf) :

Tous les prix sont exprimés en MRU, **hors taxes (HTVA)**.

L'envoi de l'offre technique et financière dans un seul et même mail entraîne la disqualification de l'offre.

Vous ne devez pas contacter d'autres membres du personnel de la GIZ, sauf si le représentant de la GIZ vous en donne l'ordre.

Si plus d'une offre est reçue d'un soumissionnaire en réponse, seule l'offre la plus récente sera prise en considération.

La GIZ n'est pas responsable de l'échec de la livraison électronique des messages emails à l'adresse fournie, que ce soit pour des problèmes technologiques de la part de la GIZ ou du candidat.

Le présent appel d'offre n'engage en aucun cas la GIZ. L'obligation contractuelle de la GIZ ne commence qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Jusqu'au moment de la signature, la GIZ peut soit abandonner le marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Tous les frais encourus pour la préparation et la présentation des offres sont à la charge des soumissionnaires et ne peuvent être remboursés.

Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la présente procédure d'adjudication.